

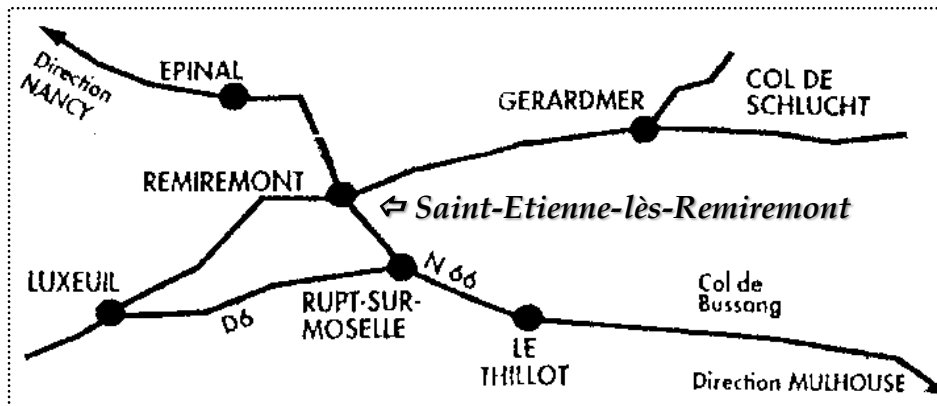


Renseignements et inscriptions

VILLE de St-Etienne-lès-Rt
Service ANIMATION
88200 SAINT ETIENNE LES RT
Tél : 03.29.26.18.12



PLAN D'ACCES



IMPRIME PAR NOS SOINS – NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



VISA F.F.S.P.
N°2019-88-49



ST ETIENNE LES REMIREMONT

Dimanche 12 mai 2019 20ème Marche Populaire Internationale

Parcours de 10 ou 20 km

Club organisateur :

Ville de ST-ETIENNE-LES-REMIREMONT

Tél : 03.29.26.18.12.

Affiliation F.F.S.P. : N° F0948

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr

[facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)



Partenaires de la FFSP



Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté N°012156 du 2 août 2001
Agrément ministériel national du 20 juin 2006

PARCOURS

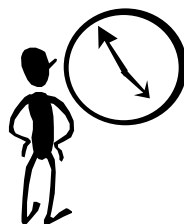
Randonnée pédestre de **10 ou 20 kilomètres au choix** qui vous fera découvrir le magnifique massif du Fossard.

DEPART ET ARRIVEE

A la salle polyvalente de Saint-Etienne-lès-Remiremont, 31 route de Xennois.

HORAIRES

Départ de 7 heures à 14 heures pour les 10 km.
Et départ de 7 heures à 13 heures pour les 20 km.
Arrivée limitée à 18 heures.



ASSURANCE

La F.F.S.P. est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.

L'inscription à la marche vaut déclaration de non contre-indication médicale et aptitude à participer à cette marche. Pour être assuré lors de la marche, chaque marcheur doit être en possession de la licence de participation F.F.S.P. rédigée à son nom.
Un marcheur ne peut être titulaire que d'une seule licence.

COTISATIONS DE PARTICIPATION

La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2 €. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon I.V.V. sur les carnets internationaux disponibles au retour.

PARTICIPANTS

Cette randonnée pédestre est accessible à tous, sans limite d'âge (sauf contre-indication médicale). Toutefois, les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés.
Remise de récompenses aux jeunes marcheurs et aux groupes de plus de 10 participants.



SECOURISME

Un service de premier secours est assuré par le club, ainsi que la liaison radio entre les contrôles.

URGENCES : 112

RESTAURATION



Sur le parcours :

- gratuite au premier contrôle (boissons et petites collations),
- vente de pain-saucisses-merguez, sandwiches et boissons aux autres contrôles.

Au départ et au retour :

- Repas chauds à la salle polyvalente (s'inscrire sur place)

REMARQUES

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

Il est vivement recommandé de ne pas quitter les chemins et les sentiers fléchés. Les chiens devront être tenus en laisse.

Il est formellement interdit de fumer sur le parcours, d'y faire du feu ou d'y jeter des déchets, papiers ou gobelets. En cas d'infraction à ces règles ou de dégâts, la responsabilité des contrevenants sera engagée.